



OBJET Vote du Compte de gestion 2014

Réf. 2015 - 53

- feuillet 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL d'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 14 avril 2015
A 20H00

Le Conseil d'administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Président :

Présents : Christophe GUITTON, Laurence NIQUET, Jean-François BOCQUET, Daniel AUDIBERT, Agnès BRUNOT, Marie-Noëlle MINARD, Viviane ESCARAVAJAL, Marcelle FOSSOUX,, Virginie NEUENSCHWANDER,.

Représentés : Olivier VORMS (pouvoir à Marcelle FOSSOUX)

Absent : Viviane JEANTET ; Jean-Philippe TAVARES, Louis MARIN-LAMELLET

Secrétaire de séance : Agnès BRUNOT

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de conseillers présents : 5

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 4

Monsieur le Président informe le Conseil d'administration du CCAS que l'exécution des dépenses et des recettes du Budget du CCAS de la commune de Nonglard, relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par Monsieur le Receveur Municipal et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants, considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Président et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, adopte cette délibération à l'unanimité

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant



OBJET Vote du Compte de gestion 2014

Réf. 2015 - 53

- feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION DU CCAS**

SEANCE DU 14 avril 2015
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Laurence NIQUET		
Daniel AUDIBERT		
Agnès BRUNOT		
Viviane JEANTET		
Marie-Noëlle MINARD		
Jean-Philippe TAVARES		

Date de convocation : 31 mars 2015

Date d'affichage : 31 mars 2015

A Nonglard le 14 avril 2015

Fait et délibéré le 14 avril 2015

Pour extrait conforme

Le Président, Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 15 avril 2015